



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

CC/CE

P.V. CULT 02

## Commission de la Culture

### Procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2019

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019
2. 7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »  
- Préparation du débat d'orientation - Volet Patrimoine
3. Divers

\*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Franz Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding

Mme Diane Adehm remplaçant M. Marc Spautz  
M. Gilles Baum remplaçant M. Eugène Berger  
M. Marco Schank remplaçant M. Claude Wiseler

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture  
M. Jo Kox, Mme Beryl Bruck, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire  
Mme Nadine Besch, attaché parlementaire du groupe politique déi gréng

Excusés : M. François Benoy, M. Eugène Berger, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler  
M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

2. **7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »**

Dans une remarque préliminaire, Mme Octavie Modert déplore le fait qu'une réunion de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale se tient en même temps.

Madame la Présidente lui répond que la Commission de la Culture siège durant sa plage fixe. Par ailleurs, la présente réunion a été convoquée dès le mois de juin 2019.

Mme Octavie Modert note que le KEP est un vaste catalogue de recommandations plus ou moins concrètes, qui ne sont pas hiérarchisées, ni classées par ordre de priorité, et dont la mise en œuvre n'est pas chiffrée.

Le but des travaux en commission sera d'analyser les différentes recommandations, de déterminer les mesures prioritaires à court et à moyen terme, et d'arrêter un calendrier.

Aussi, le Gouvernement devra-t-il annoncer ses priorités et définir un cadre financier.

Dans sa demande du 11 février 2019, le groupe parlementaire CSV a proposé que les travaux préparatoires à ce débat aboutissent à l'élaboration d'un rapport. A titre alternatif, les conclusions pourraient faire l'objet d'une motion.

Selon M. Marc Baum, l'organisation du débat d'orientation marque un changement de paradigme en ce que la Chambre s'approprie le KEP. D'après lui, la question centrale est celle de l'interaction entre le programme gouvernemental et le KEP à court et à moyen terme.

Madame la Ministre salue l'appropriation du KEP par la Chambre et rappelle sa volonté de discuter régulièrement de la mise en œuvre du KEP.

Elle ne voit aucune contradiction entre le programme gouvernemental et le KEP, si ce n'est que certaines mesures annoncées par le programme gouvernemental ne figurent pas dans le KEP (par exemple la réforme de la loi sur les bibliothèques).

En réponse à la remarque sur l'absence de budgétisation des mesures, elle indique que de nombreuses mesures n'ont pas d'impact budgétaire dans la mesure où elles ont trait par exemple à la gouvernance ou à la structuration de certaines activités.

Pour le détail des recommandations concernant le patrimoine culturel, il est prié de se référer au « Kulturentwecklungsplang 2018-2028 », pages 124 à 133 ([http://culture.lu/sites/default/files/2018-12/KEP1.0\\_pdf.pdf](http://culture.lu/sites/default/files/2018-12/KEP1.0_pdf.pdf)).

Certaines de ces recommandations sont traitées par le Projet de loi n°7473 relatif au patrimoine. Il en est ainsi des recommandations 29 « Réformer la loi sur le patrimoine » et 30 « Créer un Institut national du patrimoine culturel » (pour lesquelles il est renvoyé au PV CULT 06 du 3 octobre 2019).

Recommandation 31 « Réaliser un plan de gestion pour le patrimoine mondial de la Ville de Luxembourg »

Une étape importante a été franchie avec la désignation de M. Robert L. Philippart en tant que Unesco Site Manager. Ce dernier fait le lien entre l'Unesco et les nombreux acteurs locaux (tels que le Service des Sites et monuments, l'Administration des ponts et chaussées et la Ville de Luxembourg) dans le contexte des travaux autour de la zone classée (réaménagement du boulevard Roosevelt, installation du tram...).

Un nouveau sentier Unesco a été créé récemment avec une application audio dédiée pour smartphone. Au printemps 2019 a été inauguré également un nouveau « Unesco Tour en vélo *Luxembourg, vieux quartiers et fortifications* ».

Enfin, 2019 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription au registre du patrimoine mondial du 17 décembre 1994, « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Les festivités célébrant cet anniversaire démarreront dès le mois de décembre cette année et s'étaleront sur une année.

Recommandation 32 « Construire de nouvelles Archives nationales »

L'avant-projet de loi relatif au nouveau bâtiment des Archives nationales à Esch Belval est en cours de finalisation. Le projet dessiné par l'architecte Paul Bretz a été adapté par rapport au projet d'origine, notamment en ce qui concerne la surface destinée à l'archivage, qui a été diminuée (de 180 à 90 km linéaires) en raison de la digitalisation. Il est envisagé de construire le bâtiment sur un site situé à proximité de la Halle des Soufflantes.

Recommandation 33 « Construire un dépôt national pour les collections publiques »

Ce sujet est régulièrement discuté depuis 2006.

Un relevé a été effectué pour évaluer la surface totale de stockage des différents instituts (CNA, CNRA, CNL, MNHA, MNHN, et MUDAM). Il en ressort que la surface de stockage s'élève actuellement à environ 19.600 m<sup>2</sup>. En y additionnant les besoins futurs de 14.800 m<sup>2</sup>, on obtient la surface totale de quelques 35.000 m<sup>2</sup>. L'Etat débourse actuellement 651.000 euros en loyers pour les différents dépôts. Une réunion est planifiée avec l'Administration des Bâtiments publics pour étudier la possibilité de construire un dépôt national. Plusieurs modèles existant à l'étranger ont déjà été étudiés.

Recommandation 34 « Créer un Institut du patrimoine industriel »

Une a.s.b.l. a été créée en juin 2019 dans le but de mettre en place un réseau des différents sites de patrimoine industriel et d'établir un inventaire. L'a.s.b.l. sera subventionnée à partir de 2020.

Recommandation 35 « Revaloriser la collection d'art du ministère de la Culture »

Le Ministère de la Culture dispose d'un budget annuel de 100.000 euros pour acquérir des œuvres d'art. Une commission, composée de représentants de différents instituts culturels (par lesquels figurent le MUDAM, le MNHA, ou encore le CNS) a été créée récemment dans le but de développer des directives pour la politique d'acquisition.

Recommandation 36 « Créer une Galerie nationale d'art luxembourgeois »

Comme déjà évoqué lors de la réunion du 24 octobre, Madame la Ministre rappelle qu'il y a lieu de développer un concept avant de prendre une décision. A ce titre, le MNHA a été chargé d'élaborer un concept de Galerie nationale et d'un centre de documentation sur l'art au Luxembourg qui permettra de retracer l'histoire de l'art du XX<sup>e</sup> siècle.

Recommandation 37 « Créer un Centre national de l'architecture »

Il s'agit là de la seule recommandation qui n'a pas été traitée à ce stade. Les difficultés que rencontre actuellement le LUCA (Fondation de l'Architecture et de l'ingénierie Luxembourg) pour se reloger prouvent en quelque sorte qu'il sera difficile de créer une structure supplémentaire.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- La décentralisation dans le domaine culturel est cruciale.
- L'accessibilité jouera un rôle déterminant lors du choix du site d'implantation du futur dépôt national.
- Le musée d'art religieux ne fait pas partie des priorités actuelles, les compétences en cette matière sont assumées de manière satisfaisante par le MNHA, de sorte qu'il ne paraît pas sensé de créer une structure supplémentaire.
- Comme annoncé lors de la présentation du Projet de loi relatif au patrimoine culturel, le Centre national de recherche archéologique (« CNRA ») (cf. PV CULT 06 du 3 octobre 2019), sera érigé en institut culturel à part entière.
- Concernant la création d'un Institut du patrimoine industriel, il est précisé que l'a.s.b.l. « Industriekultur-cnci » a été créée avec le soutien du Ministère de la Culture (et non pas par le Ministère). Le but premier n'est pas de créer un

nouveau bâtiment mais d'établir un réseautage et de valoriser l'existant. L'approche retenue par le « Landesindustrienzentrum » du Ruhrpott est jugée intéressante, dans la mesure où ce centre se compose de 7 parties/endroits différents.

### **3. Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 14 novembre 2019

La Secrétaire-administrateur,  
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la Culture,  
Djuna Bernard